



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Rapport annuel
1999



LA MISSION ET LES VALEURS DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La mission de la Chambre est d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Plus précisément, elle veille à ce que les professionnels québécois du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt du consommateur en offrant des produits et des services visant la protection et le développement de leur patrimoine financier. Sa mission s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre compte plus de 23 000 membres et encadre les six disciplines suivantes :

- l'assurance de personnes
- l'assurance collective
- la planification financière
- le courtage en épargne collective
- le courtage en contrats d'investissement
- le courtage en plans de bourses d'études

La Chambre s'appuie sur quatre valeurs fondamentales pour promouvoir la profession : le leadership, l'intégrité, le professionnalisme et la transparence.





TABLE DES MATIÈRES

Lettre de présentation	4
Rapport du président	5
Rapport de la directrice générale et secrétaire	7
Rapport du président du comité de discipline	9
Rapport du syndic	14
Rapport de la responsable du comité de vérification, finances et trésorerie	16
États financiers	17
Bénévoles des comités de la Chambre	35
Nouveaux diplômés A.V.C. et A.V.A.	35
Bénévoles des sections	36

•••••

LETTRE DE PRÉSENTATION

Montréal, le 5 mai 2000

Madame Louise Champoux-Paillé
Présidente
Bureau des services financiers

Madame,

Nous avons le plaisir de vous remettre le premier rapport annuel complet des activités de la Chambre de la sécurité financière. Ce document inclut les états financiers vérifiés, exposant la situation financière de la Chambre de la sécurité financière pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, le tout conformément à l'article 326 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos sincères salutations.

Le président,



Alain Poirier
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Alain Poirier



Deux phases ont marqué l'activité de la Chambre de la sécurité financière en 1999. Jusqu'en septembre, la Chambre s'est consacrée à former des groupes de travail pour assurer une saine transition, à rédiger ses règlements, à se doter d'un plan d'organisation et d'effectifs, et à amorcer une réflexion stratégique. Puis, à partir du 1^{er} octobre, la Chambre a pris en charge les opérations de surveillance, de discipline et de formation continue jusqu'alors assumées par l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ).

Vers un plan stratégique

La Chambre a amorcé l'exercice 1999 par une session de réflexion stratégique destinée à identifier les principaux enjeux et les défis qu'elle serait appelée à relever durant sa période de démarrage, puis au cours des années suivantes.

À court terme, cette réflexion a donné lieu à la création de trois groupes de travail sur la transition de l'AIAPQ vers la Chambre. Le groupe de travail sur le pilotage a complété en 1999 son mandat relatif à la cotisation, au plan d'organisation et au plan d'effectifs. Le groupe sur la réglementation a supervisé la rédaction des règlements encadrant la pratique professionnelle, tandis que celui sur la formation poursuit son mandat de développer et d'adopter les programmes de formation en fonction des disciplines sous la gouverne de la Chambre.

À plus long terme, cette réflexion a marqué le début d'un processus par lequel la Chambre a énoncé sa mission, ses valeurs et sa vision d'avenir. Elle doit maintenant se donner des orientations stratégiques, des objectifs et un plan d'action pour l'année 2000. On peut d'ailleurs lire en page de garde la mission et les valeurs de la Chambre adoptées par le conseil d'administration. Il était d'ores et déjà acquis que la Chambre s'emploierait à intégrer les pratiques de ses cotisants issus de disciplines différentes, à maintenir une vie associative en section susceptible d'intéresser tous ses cotisants, à positionner clairement la Chambre dans le grand public et à tisser des liens étroits avec ses partenaires institutionnels.

Des règlements à l'image d'une profession multidisciplinaire

Au delà de cet exercice prospectif, la Chambre s'est concentrée sur la rédaction de trois règlements au cœur de sa mission, s'acquittant ainsi d'une obligation qui lui avait été conférée par la *Loi sur la distribution des services financiers* :

- *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;*
- *Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé;*

- *Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière.*

La Chambre s'est efforcée de refléter dans chaque règlement les pratiques professionnelles propres à chacune des six disciplines dans lesquelles exercent ses membres.

Sur le plan de la régie interne, la Chambre a adopté son *Règlement sur les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière.*

Outre ses règlements propres, la Chambre a participé à la rédaction de deux règlements du Bureau des services financiers, à la demande de ce dernier. Il s'agit :

- du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant;*
- du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants.*

Le nouveau titre de conseiller en sécurité financière

Dans le *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, le Bureau des services financiers a créé le titre de conseiller en sécurité financière que peuvent désormais porter les membres de la Chambre autorisés à agir dans la discipline de l'assurance de personnes. Ce titre représente bien les professionnels qui aident les personnes à acquérir une sécurité financière par une analyse de leurs besoins et par des conseils judicieux portant sur la vaste gamme de produits offerts sur le marché. Dans le même ordre d'idées, le nouveau titre de conseiller en assurance et rentes collectives procure aux praticiens un titre uniforme en plus d'une reconnaissance de cette nouvelle discipline créée par la loi. La création de ces titres fait en sorte que la Chambre marque un pas de plus dans la marche entamée par ses membres pour se positionner comme des professionnels du conseil financier. Elle représente une victoire significative pour la profession, qui réclame la création d'un titre semblable au moins depuis le Sommet des titres en 1994.

Un Fonds de développement professionnel

En septembre, l'AIAPQ et la Chambre de la sécurité financière ont convenu de céder à cette dernière la somme accumulée dans le fonds de réserve de l'AIAPQ et de l'affecter à des activités de développement professionnel au bénéfice exclusif des représentants en assurance de personnes. En contrepartie, la Chambre a confié l'administration de ce fonds à un comité de trois personnes nommées pour trois ans. Il s'agit de messieurs Claude Poirier, A.V.A., Pl. fin., Martin Rochon, A.V.C., Pl. fin. et Alain C. Roy, A.V.C., Pl. fin. En décembre 1999, ce comité amorçait une démarche en vue de déterminer comment les sommes seraient utilisées.

L'établissement de la cotisation et ses conséquences

Sur le plan organisationnel, l'établissement de la première cotisation a revêtu une importance particulière puisqu'il a déterminé l'étendu des services que la Chambre peut offrir à ses cotisants à même ses revenus courants. En juin, le gouvernement a fixé la première cotisation de la Chambre à 135 dollars par cotisant, soit moins de 50 % de la cotisation de 285 \$ versée à l'AIAPQ. À ce niveau, la cotisation permet de financer les activités d'ordre curatif, comme celles du syndic et du comité de discipline, mais ne soutient pas d'activités de nature préventive telles que la formation continue ou la vérification de la qualité et de la conformité des pratiques. La Chambre a donc revu son plan d'organisation et son plan d'effectifs en conséquence. Divers frais ont donc dû être introduits comme les coûts d'accréditation et les frais de tenue de dossiers, alors que ces derniers étaient couverts par la cotisation de base. Par ailleurs, plusieurs membres se sont vu cotiser deux, trois, voire quatre fois quand ils exerçaient dans plus d'une discipline ou au sein de plusieurs cabinets. Nous déplorons cette situation et avons

entrepris des discussions avec le ministère des Finances pour faire en sorte que chaque membre de la Chambre paie la même cotisation, quelque soit le nombre de disciplines dans lesquelles il exerce. Nous souhaitons également revoir la cotisation de base afin qu'elle puisse financer l'ensemble des activités découlant de notre mandat.

Animée par le souci de travailler efficacement, la Chambre a conclu une entente avec l'Institut québécois de planification financière portant sur la gestion de la formation continue obligatoire. L'entente facilite la vie des cotisants de la Chambre qui sont planificateurs financiers en reconnaissant les activités de formation accréditées par l'Institut ainsi que les unités de formation continue (UFC) qui en découlent. L'entente prévoit également la tenue d'un dossier unique pour les cotisants de la Chambre qui sont planificateurs financiers.

La vie associative dans les régions

Nous avons effectué, à l'automne, une tournée des sections de la Chambre et informé les membres de nos orientations relatives à l'accueil des nouveaux membres, aux conséquences du niveau de cotisation fixé par le gouvernement et au plan d'organisation qui en a découlé. Nous avons profité de l'occasion pour recueillir leurs avis et leurs suggestions sur les tendances du marché et sur ce que devraient être les priorités de la Chambre.

Ces sept rencontres ont également permis de confirmer la continuité des sections régionales de l'AIAPQ, qui sont devenues celles de la Chambre et, par conséquent, de conserver le précieux réservoir de formateurs, de bénévoles, d'énergie et de bonne volonté que crée la vie associative. Aussi a-t-on traité des élections aux conseils des sections de même que des modalités selon lesquelles l'information circulera entre les sections et la Chambre. Il est désormais acquis que la Chambre gardera un contact continu avec ses structures régionales.

Il me reste à souligner l'important et indispensable travail réalisé par mes collègues du conseil d'administration et par le personnel permanent de la Chambre au cours de cette année de transition. Grâce à leurs efforts dévoués, la Chambre de la sécurité financière naît sur des bases solides.



Alain Poirier

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1998-2000

- M. Alain Poirier, président
- M. Alain C. Roy, A.V.C., Pl. fin., vice-président assurance
- M. Martin Rochon, A.V.C., Pl. fin., vice-président valeurs mobilières
- M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. fin., représentant en contrats d'investissement et plans de bourses d'études
- M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. fin., représentant en assurance
- M^e Louis Chartrain, représentant en épargne collective
- M. Michel Paquet, représentant en assurance collective
- M^{me} Louise Viau, A.V.A., Pl. fin., représentant en planification financière
- M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. fin., représentant en épargne collective
- M^e Jacques St-Amant, représentant du public
- M. Richard Pelletier, représentant du public



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Lucie Granger



Pour la Chambre de la sécurité financière, nul doute que l'année 1999 fut marquée par de nombreux défis. Afin d'être en mesure de procéder à un passage le plus harmonieux possible de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ) vers la Chambre de la sécurité financière,

cette dernière a dû faire le bilan de ce qui avait été réalisé pendant l'existence de l'AIAPQ, prendre conscience des nouveautés qu'imposait la nouvelle loi et statuer sur les pratiques qui avaient cours et qu'elle souhaitait poursuivre.

Beaucoup de pain sur la planche nous attendait. La session de réflexion stratégique du conseil d'administration a jeté les orientations qui nous ont permis de réaliser un premier plan d'organisation et un plan d'effectifs pour répondre aux deux volets de notre mission. Le conseil d'administration nous avait aussi mandatée pour évaluer chacune des fonctions dans l'organisation et faire une analyse de la rémunération pour offrir au personnel de la Chambre des conditions salariales concurrentes avec la médiane du marché. Ce dernier exercice nous a aussi permis de devancer nos futures obligations d'équité au sein de l'organisation. Un guide des conditions de travail a aussi été rédigé et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000. C'est ainsi que l'on a vu passer les effectifs de 50 à 37 employés. La transparence et le respect sont les valeurs qui ont marqué le processus de restructuration.

La confirmation de la première cotisation a nécessité un réajustement important de l'ensemble de notre plan d'organisation, des choix ont dû être faits, et un plan d'affaires a été élaboré pour donner une direction nouvelle à nos opérations.

Un plan directeur informatique

La Chambre parvient à s'acquitter de son mandat, malgré une diminution des ressources humaines, grâce à ses applications maison soutenues par un système informatique bien implanté, qui répond aux besoins de ses usagers. Par ailleurs, la Chambre a confié un mandat à une firme externe pour l'élaboration de son plan directeur informatique. Ce plan a permis d'orienter la Chambre dans ses choix technologiques et d'identifier les moyens nécessaires pour maintenir les applications informatiques internes qui permettent d'assumer nos fonctions. De fait, la réalisation du plan directeur informatique, qui s'échelonne sur une

période de trois ans, nous permettra d'être assisté d'un système performant.

Dans l'intervalle, bien que nous puissions compter sur nos systèmes actuels, les liens essentiels avec les systèmes d'information du Bureau des services financiers sont en développement et devraient être facilités par le fait que la Chambre a fait le même choix technologique que le Bureau. Nous devons donc composer avec des systèmes moins efficaces pour quelques mois encore.

Les fonctions de l'organisation sont soutenues par un système informatique : les enquêtes du syndic et cosyndic, les activités du comité de discipline, la formation continue obligatoire, la vérification de la qualité et de la conformité des pratiques, la formation menant aux titres d'assureur-vie certifié (A.V.C) et d'assureur-vie agréé (A.V.A), la documentation, la comptabilité et la gestion des événements.

C'est pourquoi les aspects qui touchent les données, les applications, l'infrastructure technologique et la structure de gestion des technologies de l'information ont été revus à l'intérieur du plan directeur informatique afin de préserver nos acquis, mais aussi en vue d'effectuer une transition graduelle et harmonieuse avec l'environnement technologique du Bureau des services financiers.

Une telle réorganisation exige une collaboration étroite entre les parties concernées. À la fin de l'année 1999, le Bureau des services financiers et la Chambre ont redoublé d'efforts pour définir l'échange d'information entre le syndic et le Bureau des services financiers et l'échange d'information entre la Chambre et le Bureau des services financiers. Pour y parvenir, maintes rencontres ont eu lieu. D'ailleurs, les discussions qui ont eu cours devraient permettre de conclure une entente entre les deux organismes au début de l'année 2000.

Nouvelles réalités...

Du côté de la mission, la Chambre s'est acquittée fièrement de ce mandat en procédant à la mise sur pied de la formation continue obligatoire des professionnels qu'elle encadre. L'encadrement des pratiques des représentants en assurance de personnes, des représentants en assurance collective et des planificateurs financiers, quant à lui, est désormais assumé par le syndic. Cette fonction est occupée par M^{re} Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin., nommée par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances, depuis le 1^{er} octobre 1999. Nous sommes toujours dans l'attente de la nomination par la Commission des valeurs mobilières du Québec d'un cosyndic qui sera responsable de l'encadrement des représentants en valeurs mobilières.

Le développement professionnel au quotidien

La Chambre est responsable de deux programmes : un menant aux titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé et un de formation continue obligatoire.

Depuis le début de l'ensemble des opérations courantes de la Chambre de la sécurité financière, le 1^{er} octobre 1999, plusieurs nouveaux règlements sont entrés en vigueur, dont le *Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé*. Ce dernier donne le pouvoir à la Chambre de reconnaître des équivalences aux personnes qui sont dans le programme menant aux titres. Un nouveau cours, « Les concepts en assurance de personnes », a été mis à l'essai au dernier trimestre de 1999 et a été jugé adéquat pour remplacer les Niveaux 1 et 2 de l'ancien programme, et ce, dès le premier trimestre de l'an 2000. Cela dit, malgré le nouveau programme, les conseillers en sécurité financière qui ont débuté dans l'ancien programme, qui avait été développé par l'AIAPQ, se voient attribuer un délai de cinq ans pour obtenir leur titre A.V.C. ou A.V.A. Ce nouveau programme de formation offre un cours sur les fonds mutuels aux praticiens en sécurité financière qui souhaitent parfaire leurs connaissances en valeurs mobilières.

Le programme de formation continue volontaire, qui avait été mis de l'avant par l'AIAPQ, enregistré, pour sa part, déjà un grand nombre de participants : 6447 conseillers en sécurité financière y participaient au 1^{er} octobre 1999 et 1014 nouveaux conseillers se sont ajoutés entre le 1^{er} octobre 1999 et le 31 décembre 1999. Selon les statistiques établies, les personnes qui suivent le programme de formation continue de l'AIAPQ ont cumulé, au 31 décembre 1999, une moyenne de vingt-neuf unités de formation continue (UFC). Un fait important est à souligner, les unités de formation cumulées dans le programme volontaire ont fait l'objet d'une reconnaissance par le conseil d'administration de la Chambre dans le cadre du nouveau programme obligatoire. De plus, cette reconnaissance va faciliter pour de nombreux représentants l'atteinte des exigences en matière de formation continue obligatoire pour la première période de qualification ayant débuté le 1^{er} janvier 2000 et qui se termine le 31 décembre 2001. La Chambre compte également plus de deux cents fournisseurs qui ont fait accréditer environ 1500 activités totalisant 213 851 unités de formation continue.

La Chambre, dans sa volonté de réussir une transition harmonieuse avec l'AIAPQ, a maintenu les activités de formation organisées à l'automne. Mille trois cent quatre-vingt-neuf praticiens, toutes régions confondues, ont pris part à l'activité de novembre 1999 qui portait sur les règles d'attribution et le fractionnement de revenus. En raison du taux des cotisations consenties, la Chambre n'a d'autre choix, à l'avenir, que de facturer tous les coûts reliés à l'organisation de ces événements.

Une collaboration entre l'Institut canadien des valeurs mobilières et la Chambre de la sécurité financière a aussi vu le jour en 1999. Ce nouveau programme de formation offre un cours sur les fonds distincts et les fonds communs de placement aux praticiens en sécurité financière qui souhaitent parfaire leur connaissance en valeurs mobilières. Ce cours est aussi reconnu par la Commission des valeurs mobilières du Québec pour obtenir le certificat de représentant en épargne collective.

Sécurité financière

La Chambre a jugé bon de revoir la pertinence de maintenir un périodique, et, dans l'affirmative, sa fréquence et son financement. Résultat : la Chambre a décidé de créer une nouvelle revue, intitulée *Sécurité financière*, qui a pour but de démystifier à tous les professionnels des six disciplines qu'encadre la Chambre les règles auxquelles ils doivent se conformer et le soutien que peuvent leur procurer des dossiers de fond dans les différentes disciplines. Elle permet également aux membres d'être à l'affût des outils qui sont développés pour faciliter leur pratique et ainsi leur permettre d'œuvrer d'une façon professionnelle. Cette dernière est publiée six fois par année, et ce, afin de parvenir à l'autofinancement complet sans délai.

Remerciements

Je tiens à souligner, particulièrement au terme de cette année, le travail exceptionnel, dans un contexte plutôt difficile et confrontant, de tous les membres de l'équipe de permanents de la Chambre et tout spécialement les membres du comité de gestion pour leur détermination et leur engagement indéfectible dans la transformation de nos opérations. Avec l'expérience et la vigilance des gens en place, la Chambre s'est assurée de rendre ses projets à terme dans les meilleures conditions possible.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer le travail des administrateurs. Sans leur vision, leur leadership et leur confiance, tout cela ne saurait prendre place.



Lucie Granger

Directrice générale et secrétaire

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e Guy Marcotte



Le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière a pris son envol le 1^{er} octobre 1999. Il a pu alors compter et, il continue de le faire, sur l'expertise et la disponibilité des membres qui composaient le comité de discipline de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec.

Des changements à intégrer

En matière de discipline, la Loi 188 a comporté des ajustements et des modifications, à titre d'exemple, citons l'introduction des secteurs de commercialisation dont il faut tenir compte dans la formation des bancs qui entendent une plainte.

Également, le comité de discipline exerce dorénavant sa juridiction à l'égard des représentants certifiés dans l'une ou plusieurs des disciplines suivantes, soit l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourses d'études.

En effet, dès l'automne, le secrétaire du comité de discipline procédait à un appel de candidatures afin de répondre aux exigences de la nouvelle Loi tant au niveau des disciplines que des secteurs de commercialisation.

Par ailleurs, la Loi 188 prévoit que le comité de discipline a juridiction pour entendre les plaintes portées suivant les dispositions de la *Loi sur les intermédiaires de marché* et ses règlements.

De plus, depuis l'entrée en vigueur de la Loi 188, les résumés de décisions rendues par le comité de discipline de la Chambre ainsi que les rôles d'auditions sont publiés dans le *Bulletin* du Bureau des services financiers.

Les membres du comité de discipline

La Chambre nomme, parmi les professionnels des six disciplines qu'elle encadre, chacun des membres du comité, autre que le président et le vice-président. De plus, les membres qui forment les bancs et qui entendent une plainte disciplinaire sont choisis en fonction du secteur de commercialisation dans lequel l'intimé exerce ses activités professionnelles. La Loi a prévu trois secteurs de commercialisation, le premier étant les représentants qui exercent leurs activités pour le compte d'un cabinet qui est une institution de dépôt; le second étant les représentants qui exercent leurs activités pour le compte d'un cabinet qui est une institution financière ou une personne liée à une institution financière, autre qu'une institution de dépôt, et le dernier, celui qui regroupe les autres représentants.

La Chambre a également prévu dans son *Règlement intérieur* le profil auquel doivent répondre les membres du comité de discipline. Les membres doivent également suivre

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^{me} Michèle Barbier, A.V.A.
M. Marc Décary, A.V.A.
M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. fin.
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. fin.
M. Serge Dufresne, A.V.A.
M. Daniel Faubert, A.V.A., Pl. fin.
M. Denis Fauteux, A.V.A., Pl. fin.
M. Marcel Fortier, A.V.A.,
M. Marcel Gagnon, A.V.A.
M. André Morin, A.V.A.
M. Jean Poirier, A.V.A.
M. Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. fin.
M. Réjean Trahan, A.V.A., Pl. fin.
M^{me} Michelle Vaillancourt, A.V.A., Pl. fin.

une formation en matière disciplinaire offerte par la Chambre et satisfaire à certaines normes déontologiques.

Le mandat des membres du comité de discipline, sauf le président et le vice-président, est de trois ans et requiert une grande disponibilité. En ce qui a trait au président du comité, celui-ci a été nommé par le ministre des Finances pour un mandat de cinq ans et le vice-président, également nommé par le ministre des Finances, s'est vu confier un mandat de trois ans.

Remerciements

En terminant, j'aimerais souligner l'apport de M^e Patrick Richard, vice-président du comité de discipline, pour son apport remarquable au comité.

De plus, permettez-moi également de remercier les membres du comité de discipline qui partagent leur expertise dans les domaines de la sécurité financière et qui nous permettent de mieux comprendre la profession.

Avec l'adoption des nouvelles dispositions législatives, je tiens, en dernier lieu, à souligner le travail exceptionnel du personnel du secrétariat qui a dû fournir moult efforts pour s'adapter à ces dernières. Sans lui, le bon fonctionnement du comité ne serait pas ce qu'il est.

M^e Guy Marcotte
Président du comité de discipline

RAPPORT ANNUEL COMITÉ DE DISCIPLINE

Au cours de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1999, le comité de discipline a tenu 32 auditions et a rendu 28 décisions.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1999	
Dossiers reportés du 30 septembre 1999	98
Plus : Nouveaux dossiers ouverts au cours de la période	
• Plaintes portées par le comité de surveillance	15
• Plaintes privées	0
Égale : Dossiers gérés au cours de la période	113
Moins : Dossiers fermés au cours de la période	
• L'intimé a été déclaré coupable et a exécuté la sanction	13
• L'intimé a été déclaré coupable mais n'a pas exécuté la sanction	0
• L'intimé a été déclaré non coupable	2
• Retrait de la plainte par le plaignant	1
• L'intimé a été déclaré coupable en appel	0
	(16)
Égale : Encaisse au 31 décembre 1999	
• Dossiers en traitement	39
• Dossiers en attente d'une date d'audition	15
• Dossiers en appel	8
• Dossiers en attente de la fin du délai d'appel et/ou en attente de fermeture	35
TOTAL	97

Le tableau suivant donne la répartition des infractions selon les chefs faisant partie des plaintes entendues par le comité de discipline pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1999 et pour lesquelles une décision a été rendue.

Aucune décision du comité de discipline a été portée en appel au cours de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1999, mais cinq jugements en appel ont été rendus.

Sur le plan des sanctions, le comité de discipline a imposé 37 exclusions. Il a aussi imposé 8 suspensions. Ces sanctions se rapportant à des chefs de plaintes et non à des intimés visent parfois le même intermédiaire. Le comité de discipline a de plus imposé des amendes totalisant 14 300 \$.

Dans le cas de certaines plaintes, le comité de discipline a recommandé au conseil d'administration de s'assurer que l'intimé suive des cours de formation dispensés par la Chambre de la sécurité financière, tandis que dans d'autres cas, il lui a recommandé de s'assurer que l'intimé rencontre un conseiller en vérification de la qualité et de la conformité des pratiques.

Le tableau suivant a été préparé par la secrétaire du comité de discipline et vous informe de la répartition des chefs de plaintes.

●
●
●
●
●
●

**RÉPARTITION DES CHEFS DE PLAINTES FAISANT PARTIE DES DOSSIERS ENTENDUS PAR
LE COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1999
ET POUR LESQUELS UNE DÉCISION A ÉTÉ RENDUE SELON LEUR SUJET**

SUJETS TRAITÉS	SANCTIONS		
	COUPABLE	REJETÉS	RETRAITS
Remplacement sans état comparatif	7 chefs • Amendes totalisant 2000 \$ • 5 exclusions		
Information incomplète, trompeuse ou mensongère	3 chefs • 3 exclusions	21 chefs	
État comparatif non rempli en même temps que la proposition		1 chef	
État comparatif incomplet ou erroné	3 chefs • 3 exclusions	1 chef	
État comparatif non remis à l'assuré	2 chefs • 1 réprimande • 1 exclusion	1 chef	
Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition	2 chefs • Amendes totalisant 1 200 \$		
Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou avoir fourni de faux renseignements	6 chefs • Amendes totalisant 3 600 \$		
Remplacement injustifié	5 chefs • Amende de 2 000 \$ • 4 exclusions	1 chef	1 chef
Absence d'analyse des besoins financiers		1 chef	
Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	6 chefs • Amende de 1 500 • 1 suspension de 6 mois • 4 exclusions	3 chefs	
Déconseiller à un client de consulter un autre intermédiaire	1 chef • 1 exclusion		
Conflits d'intérêts	1 chef • 1 exclusion		
Avoir témoigné de la signature d'un assuré sans sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur	12 chefs • Amendes totalisant 2 500 \$ • 10 réprimandes		
Découvert ou risque de laisser à découvert d'assurance	3 chefs • 1 suspension de 6 mois • 1 suspension de 1 mois • 1 exclusion		
Appropriation de fonds pour fins personnelles ou non-paiement à un assureur ou à une institution financière de sommes perçues pour ceux-ci	5 chefs • 1 suspension de 3 ans • 4 exclusions	1 chef	
Falsification ou contrefaçon de signatures ou de documents	13 chefs • 2 suspensions de 2 mois • 2 suspensions de 3 ans • 9 exclusions		
Faillite liée aux activités de l'intermédiaire	1 chef • 1 réprimande		
Discréditer un confrère ou un assureur	1 chef • Amende de 1 500 \$		
Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance des enquêteurs	1 chef • 1 exclusion		

.....

RÉSUMÉS DES DÉCISIONS RENDUES EN COUR DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1999

.....

Dossier CD-0126

Le 2 septembre 1998, le Comité de discipline entendait un dossier relativement à l'infraction suivante :

- Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.

Lors de l'audition, l'intimé enregistra un plaidoyer de non-culpabilité à la plainte portée contre lui. Le comité allègue dans sa décision la confiance entre l'intimé et l'intermédiaire qui a effectué la transaction en cause, ainsi que les démarches entreprises par l'intimé quand celui-ci a eu connaissance des actes de l'intermédiaire qui avait rencontré les clients. De plus, le comité a fait référence dans sa décision aux articles mentionnés dans la plainte et a conclu que l'intimé n'avait pas fait de faute disciplinaire et a donc rejeté la plainte.

Le 13 décembre 1999, la Cour du Québec a accueilli l'appel, a cassé la décision rendue par le comité de discipline et a déclaré l'intimé coupable des infractions de la plainte portée contre lui par le comité de surveillance.

Le 13 mars 2000, une audition sur sanction a eu lieu. L'intimé, bien que dûment assigné, ne s'est pas présenté à l'audition.

Dossier CD-0107

Le 5 juin 1998, le comité de discipline entendait une plainte concernant les infractions suivantes :

- Avoir fourni des informations incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- Inexécution ou mauvaise exécution du mandat.

Lors de l'audition, l'intimé, représenté par avocat, enregistra un plaidoyer de non-culpabilité aux deux chefs d'accusation portés contre lui.

En ce qui a trait au premier chef, après avoir entendu les témoignages des témoins et de l'intimé, le comité de discipline n'a pas cru l'intimé, a trouvé les fautes commises par ce dernier graves et a jugé que l'intimé ne s'était pas comporté en professionnel honnête et consciencieux. Ce chef fut maintenu par le comité de discipline.

Pour ce qui est du deuxième chef, soit celui de mauvaise exécution du mandat, ce chef fut rejeté par le comité de discipline.

Le 23 novembre 1998, le comité imposa à l'intimé une amende de 2 000 \$, une réprimande ainsi que les débours de la cause.

Le 21 octobre 1999, la Cour du Québec, après avoir entendu les procureurs des deux parties, rejeta l'appel sur la décision sur culpabilité, imposa une amende de 1 000 \$, au lieu de l'amende de 2 000 \$ que le comité de discipline avait imposé à l'intimé, ainsi que les frais devant le comité de discipline uniquement.

Dossier CD-0100

Le 5 novembre 1998, le comité de discipline entendait une plainte concernant les infractions suivantes :

- Absence d'une analyse de besoins financiers;
- Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer;
- Remplacement sans état comparatif;
- Rabais de primes;
- Manquement au devoir de maître de stage.

Lors de l'audition, l'intimé n'était pas présent mais représenté par avocat, lequel, en son nom, enregistra un plaidoyer de culpabilité aux chefs d'accusation portés contre lui et informa le comité de discipline qu'il désirait faire entendre des recommandations sur sanctions communes.

Dans sa décision, le comité de discipline mentionna que les fautes de l'intimé étaient graves et dénotaient non seulement une négligence dans les éléments essentiels de son travail d'intermédiaire de marché en assurance de personnes, mais également projetaient envers un stagiaire une mauvaise image de la profession d'intermédiaire en assurance de personnes.

De plus, le comité s'est dissocié des représentations communes des parties, ne trouvant pas la sanction juste et raisonnable, et ce, vu la gravité des actes posés par l'intimé et de leurs répercussions sur l'ensemble de la profession, notamment sur la carrière d'un jeune stagiaire. Le comité de discipline imposa à l'intimé une suspension provisoire de deux mois, des amendes totalisant 1 800 \$, la publication d'un avis de la décision, aux frais de ce dernier, dans un journal circulant dans le lieu de son domicile professionnel, le tout avec les débours de la cause.



La Cour du Québec, après avoir entendu les procureurs des deux parties, considère que les recommandations communes satisfont aux facteurs aggravants et atténuants et semblent justes et raisonnables. La Cour du Québec casse la décision du comité de discipline et rend la décision qui aurait dû être rendue, soit des amendes totalisant 2 000 \$ et des réprimandes, le tout sans frais en première instance.

Dossier CD-0127

Le 16 septembre 1998, le comité de discipline entendait une plainte concernant les infractions suivantes :

- Remplacement non dans l'intérêt des clients;
- Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer;
- Remplacement sans état comparatif;
- Inexécution ou mauvaise exécution du mandat;
- Falsification ou contrefaçon de signatures ou de documents;
- Découvert ou risque de découvert d'assurance.

L'intimé, non représenté par avocat,registra un plaidoyer de non-culpabilité à tous les chefs de la plainte.

Après avoir entendu la preuve, le comité de discipline trouva l'intimé coupable de tous les chefs d'accusation de la plainte. En effet, le comité n'a pas cru au témoignage de l'intimé et a trouvé que le témoignage des assurés ne laissait place à aucun doute.

Le 29 janvier 1999, le comité de discipline imposa à l'intimé des amendes totalisant 9 000 \$, une suspension d'un mois, une suspension de trois mois et une suspension de quatre mois, à être purgées de façon concurrente, des réprimandes et une publication, aux frais de ce dernier, d'un avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où il a son domicile professionnel, le tout avec les débours de la cause.

L'intimé porta les décisions du comité de discipline en appel devant la Cour du Québec et, le 24 novembre 1999, la Cour du Québec rejeta l'appel, confirmant la décision sur la culpabilité et la décision sur sanction rendues par le comité de discipline.

Dossier 93-1046

Le 17 décembre 1997, le comité de discipline entendait une plainte concernant les infractions suivantes :

- Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou d'avoir fourni de faux renseignements;
- Falsification ou contrefaçon de signatures ou de documents;
- Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance des enquêteurs.

L'intimé, non représenté par avocat,registra un plaidoyer de non-culpabilité.

Lors de l'audition, l'intimé demanda la récusation du président pour conflit de personnalité. Des échanges entre le président et l'intimé eurent lieu et, par la suite, le président demanda que l'intimé quitte la salle. Le président a dû requérir un agent de sécurité à cette fin.

Par la suite, le comité autorisa le procureur du comité de surveillance à procéder à sa preuve, et ce, en l'absence de l'intimé.

Le 18 février 1998, le comité de discipline trouva l'intimé coupable de tous les chefs d'accusation portés contre l'intimé.

Le 20 avril 1998, le comité de discipline imposa à l'intimé des amendes totalisant 5 000 \$, des suspensions pour une période totalisant dix-huit mois, des réprimandes et la publication, aux frais de ce dernier, d'un avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où il a son domicile professionnel, le tout avec les débours de la cause.

L'intimé porta les deux décisions en appel devant la Cour du Québec, soumettant qu'il n'avait pas eu droit à une audition juste et impartiale, puisque le président l'avait expulsé lorsqu'il avait réclamé sa récusation pour conflit de personnalité. Après avoir entendu la preuve des deux parties, la Cour du Québec a accueilli l'appel, a infirmé la décision du comité, a cassé le verdict de culpabilité, a annulé les sanctions prononcées par le comité et a ordonné une nouvelle audition devant le comité de discipline.

Le 28 février 2000, une nouvelle audition sur sanction a eu lieu et l'intimé, bien que dûment signifié ne s'est pas présenté à l'audition. Après avoir entendu la preuve du procureur du comité de surveillance, le comité de discipline a trouvé l'intimé coupable de tous les chefs d'accusation portés contre lui. Une audition sur sanction sera fixée dans les prochains jours.

RAPPORT DU SYNDIC

Micheline Rioux



La mission première de la Chambre de la sécurité financière est de voir à la protection des consommateurs en assurant une formation adéquate des représentants qu'elle encadre et en mettant en force ses règles de déontologie. Pour atteindre ce dernier objectif, le ministre des Finances a procédé à la nomination

d'un syndic, en remplacement de l'ancien comité de surveillance, et ce, afin d'enquêter à la suite d'une allégation d'infraction déontologique ou de sa propre initiative. La juridiction du syndic de la Chambre concerne les représentants en assurance de personnes, les représentants en assurance collective et les planificateurs financiers soumis à l'encadrement de la Loi 188.

En outre, c'est en recevant en héritage un cadre de travail bien rodé que le bureau du syndic poursuit l'œuvre de la défunte Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ). En effet, en tant que syndic, j'ai pu profiter de l'expertise acquise des processus de traitement mis en place par le comité de surveillance au fil des ans ainsi que de celle du personnel enquêteur, qui agissent maintenant sous ma gouverne. En clair, mon rôle est de voir au maintien de la discipline et de m'assurer du respect de la déontologie et des règlements par les cotisants. Tout comme l'AIAPQ, la Chambre existe dans le but de protéger le public, c'est pourquoi le bureau du syndic traite avec rigueur et sérieux toutes les plaintes qui ont été déposées contre des membres de l'ancienne association en plus de celles que nous avons reçues depuis l'entrée en vigueur de la Chambre. Toutefois, réservant la conduite d'une plainte devant le comité de discipline pour des cas précis, je poursuis une mission de prévention et de formation dont s'était doté le comité de surveillance en reconduisant l'application des sanctions administratives telles que les lettres d'avis, de mise en garde et de poursuite d'enquête-rencontre pour fins de signature d'engagement volontaire.

Ajoutant une dimension d'humanisme à mon rôle de protection des épargnants québécois, j'accompagne également les consommateurs qui font appel à moi dans leurs démarches auprès d'un assureur pour les aider à régler un litige.

Bien que la transition de l'AIAPQ à la Chambre se soit bien déroulée, cette dernière a quand même nécessité du travail soutenu et des modifications importantes des mécanismes internes. Par exemple, la Direction de la protection du public a dû travailler d'une façon consciencieuse afin d'adapter

nos processus d'enquête en fonction de notre nouveau mode de travail, de la nouvelle loi et de l'ensemble de la nouvelle réglementation qui ont vu le jour avec l'entrée en force du nouveau régime. Des efforts ont été déployés pour établir des outils d'interprétation internes afin d'être entièrement apte à analyser les nouveaux dossiers. Également, afin d'assurer un passage harmonieux du comité de surveillance au syndic, je peux compter sur l'appui d'un comité consultatif, composé d'anciens membres du comité de surveillance, ce qui me permet de garder un contact plus concret avec notre industrie en constante évolution.

COMITÉ CONSULTATIF AU SYNDIC

M. Lorne Brennan, A.V.C.

M^{me} Danielle Côté-Landry, A.V.C.

M. Robert Lavoie

M. Richard Pelletier

M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. fin.

M. Stéphane Valois, A.V.A., Pl. fin.

Au moment de la dissolution de l'AIAPQ, 197 dossiers étaient sous enquête et tous ont été reconduits sous ma responsabilité à la création de la Chambre. Depuis le 1^{er} octobre 1999, 88 dossiers ont été ouverts, ce qui conduit le total des dossiers gérés au nombre de 285. À la fin de l'année 1999, le bureau du syndic pouvait être satisfait d'avoir fermé 92 dossiers. Au 31 décembre 1999, le nombre de dossiers actifs s'élevait à 187. La répartition des dossiers s'établit comme suit : 140 sont en traitement, 32 sont en surveillance et 15 ont été référés au comité de discipline.

Je tiens à remercier en terminant les membres du comité consultatif et l'équipe de la permanence de la Direction de la protection du public pour leur collaboration à la mise en place de la nouvelle dynamique ainsi que leur appui soutenu à m'aider à relever ces nouveaux défis.

Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin.

Conseiller en sécurité financière

Conseiller en assurance et rentes collectives de personnes

BILAN GLOBAL DES ACTIVITÉS DU SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

1999

Dossiers reportés 197

Consommateur	31
Membre – consommateur	5
Membre	35
Industrie	11
Syndic	6

Dossiers ouverts 88

TOTAL DES DOSSIERS GÉRÉS 285

Retrait	4
Transfert	3
Choix	0
Décès	1

Dossiers fermés pour motifs administratifs 8

Insuffisant	21
Non fondé	5
Plaignant pas donné suite	1

Dossiers rejetés 27

Avis	15
Avis verbal	5
Mise en garde	16
Mise en garde verbale	0
Poursuite d'enquête-rencontre	5
Règlement	7
Plainte disciplinaire déposée	9

Dossiers fondés 57

TOTAL DES DOSSIERS FERMÉS PAR LE SYNDIC 92

Dossiers dont l'enquête est suspendue 6

TOTAL DES DOSSIERS EN SUSPENS 6

Traitement préliminaire	51
Sous enquête	89
En attente de l'exécution de la décision du syndic	47
Révision	0

TOTAL DES DOSSIERS EN COURS 187

DOSSIERS AU 31 DÉCEMBRE 1999

187 DOSSIERS ACTIFS :

Ouverts après le 1 ^{er} octobre 1999	110
Ouverts avant le 1 ^{er} octobre 1999	77

DESCRIPTION

1. EN TRAITEMENT : 140

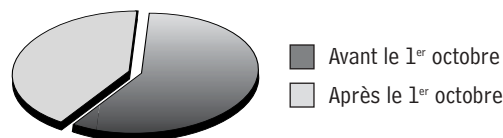
Préliminaire	51
Sous enquête	89

2. EN SURVEILLANCE : 32

Prêts à présenter	6
Avis à faire	1
Mise en garde à faire	2
Engagements volontaires à faire	23

3. EN DISCIPLINE : 15

Préparation du rapport	5
Rapport référé au procureur	10



TOTAL DES DOSSIERS EN COURS : 187

■ ■ ■

DOSSIERS DISCIPLINAIRES

(1^{er} octobre au 31 décembre 1999) :

- 11 dossiers référés en discipline
- 17 dossiers envoyés au procureur du syndic
- 9 dossiers dont la plainte a été reçue
- 9 dossiers dont la plainte a été ratifiée

■ ■ ■

38 VISITES

VISITES PERSONNALISÉES DÉTAIL DE 1999

	BUREAU	EXTÉRIEUR	TOTAL
Consommateurs	2	21	23
Autres *	14	1	15
Total	24	14	38

* Intermédiaires concernés, sociétaires plaignants ou témoins.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE

Danielle Surprenant



Une première année de mise en opération

Après les trois premiers mois de mise en opération de la Chambre en 1998, nous avons poursuivi nos activités en 1999, et ce, pour remplir le plus efficacement possible le mandat que nous a confié le conseil d'administration.

Pour ce faire, une série de politiques financières ont été instaurées, de l'approbation des dépenses à l'acquisition de biens et services, en passant par le remboursement de dépenses.

En tant que responsable du comité de vérification, j'ai privilégié la transparence à chacune des étapes de notre travail. Chacune des dépenses respecte l'un ou l'autre des volets de la mission ou se justifie par les services offerts par la Chambre. Nous avons aussi privilégié une présentation de l'information financière par secteur d'activité, ce qui nous permet de mesurer la valeur nette des dépenses une fois la perception des frais incluse, le cas échéant.

La liste des chèques émis par la Chambre est déposée au conseil d'administration pour approbation. Afin d'exercer un contrôle serré des sorties d'argent, nous avons, tout au long de l'année, suivi l'évolution des dépenses en les comparant avec les budgets préalablement adoptés par le conseil d'administration.

Une année exceptionnelle en matière de processus budgétaire

Notre année a été marquée par plusieurs processus d'établissement de budgets annuels et proforma. En vérité, quatre exercices budgétaires ont dû être réalisés, ce qui est exceptionnel dans une année. Au moment de faire la recommandation au ministère des Finances de la première cotisation souhaitable (243 \$) pour la Chambre de la sécurité financière, un premier exercice financier avait été effectué. Le second n'a pas tardé vu la confirmation de notre première cotisation à 44 % de ce qui avait été demandé initialement. Il fallait conséquemment redoubler d'efforts pour parvenir à gérer les dépenses de la Chambre avec près de deux fois moins d'argent. Nous avons donc procédé à un budget annuel en fonction d'un plan d'affaires. Comme l'ensemble des activités de la Chambre de la sécurité financière nous étaient transférées le 1^{er} octobre 1999, un budget pour la phase de transition

d'une durée de trois mois s'imposait. Finalement, à la fin du dernier trimestre de l'année 1999, nous nous remettons à l'œuvre pour planifier le budget annuel de 2000.

C'est donc en fournissant des efforts constants et soutenus que toute l'équipe du comité de vérification est parvenue à passer à travers cet exigeant processus. J'insiste sur le fait que tous nos exercices financiers ont été marqués par un souci de justifier, en toute transparence, chacune des allocations budgétaires en fonction des différents aspects de notre mission.

Une transition harmonieuse

La Chambre de la sécurité financière avait conclu en 1998 une entente avec l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ) concernant des dédommagements pour le prêt d'employés et l'utilisation de services, cette entente a en quelque sorte posé les jalons qui ont permis une transition harmonieuse entre l'ancienne AIAPQ et le nouvel organisme. Le transfert des actifs, le fonds de réserve, le plan de redéploiement des effectifs, le bilan de fermeture et l'opération de remise des cotisations perçues d'avance par l'AIAPQ sont autant d'activités qui ont amené les deux organismes à travailler en étroite collaboration. Le professionnalisme des administrateurs de l'AIAPQ et de la Chambre de la sécurité financière a grandement contribué à ce que la mise en opération de la Chambre s'effectue en douceur. Tous en ont retiré une expérience enrichissante.

Les résultats annuels

La Chambre présente un déficit accumulé de 782 734 \$, celui-ci est en grande partie constitué des frais de mise en place de la Chambre pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 1998 et le 30 septembre 1999. Ces frais s'élèvent 545 885 \$. Les résultats financiers des trois premiers mois de pleine opération (octobre à décembre 1999) comprennent deux éléments liés aux transferts des biens, droits et obligations de la défunte AIAPQ : les fins de contrats d'employés de l'association, lesquels ont nécessité un plan de redéploiement de 112 219 \$, et la perte pour radiation du guichet unique qui totalise 76 020 \$ (ancienne base de données centrale de l'AIAPQ et de l'Association des courtiers de la province de Québec).

Remerciements

Finalement, je voudrais remercier sincèrement les membres du comité de vérification pour leur appui soutenu et leur collaboration de même que les membres du conseil d'administration et le personnel de la Direction des services d'information et de gestion pour leur appui indéfectible dans chacune de nos opérations.

Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. fin.

COMITÉ VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE

M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. fin., responsable
M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. fin.
M^e Louis Chartrain



**ÉTATS FINANCIERS DE LA
CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

●●●●●●●●●●

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la Chambre) au 31 décembre 1999 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les renseignements complémentaires figurant aux annexes 1 à 13 sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces renseignements complémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG A. E. C.

Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 25 février 2000



CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1999

États financiers

Bilan	1
État des résultats	2
État des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5
Annexe 1 – Syndic	9
Annexe 2 – Greffe	10
Annexe 3 – Communications aux représentants	11
Annexe 4 – Communications externes	12
Annexe 5 – Publications	13
Annexe 6 – Régie d'entreprise	14
Annexe 7 – Encadrement professionnel	15
Annexe 8 – Formation menant aux titres	16
Annexe 9 – Formation continue	17
Annexe 10 – Institut de formation	18
Annexe 11 – Finances et administration	19
Annexe 12 – Vérification préventive	20
Annexe 13 – Frais généraux	21

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Bilan

31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998


	1999	1998
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	483 733 \$	– \$
Placements au coût, qui s'approche de la juste valeur marchande (note 4)	1 093 342	–
Cotisations à recevoir des représentants	3 329 348	–
Autres débiteurs	193 226	–
Frais imputables au prochain exercice	25 833	–
	5 125 482	–
Immobilisations (note 5)	179 797	–
	5 305 279 \$	– \$

Passif et actifs nets

Passif à court terme :		
Dû au ministère des Finances (note 3)	1 004 350 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	939 190	–
Revenus reportés	2 532 301	–
Dû à l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec	–	54 066
	4 475 841	54 066
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	179 797	–
Fonds de développement professionnel (note 6)	1 432 375	–
Non affectés (déficit)	(782 734)	(54 066)
	829 438	(54 066)
Engagement (note 8)		
Éventualité (note 9)		
	5 305 279 \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur

 administrateur

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	Annexe	1999	1998 (4 mois)
Revenus :			
Cotisations		788 533 \$	– \$
Intérêts		12 539	–
Greffé	2	43 843	–
Publications	5	82 562	–
Formation menant aux titres	8	72 946	–
Formation continue	9	47 775	–
		1 048 198	–
Charges :			
Syndic	1	241 328	–
Greffé	2	135 046	–
Communications aux représentants	3	48 287	–
Communications externes	4	59 831	–
Publications	5	110 434	–
Régie d'entreprise	6	317 976	54 066
Encadrement professionnel	7	237 461	–
Formation menant aux titres	8	80 596	–
Formation continue	9	86 951	–
Institut de formation	10	38 261	–
Finances et administration	11	229 340	–
Vérification préventive	12	19 980	–
Plan de redéploiement		112 219	–
Perte sur radiation d'immobilisations		76 029	–
Frais financiers		19 030	–
Frais de gestion du Bureau des services financiers		18 000	–
		1 830 769	54 066
Excédent des charges sur les revenus		782 571 \$	54 066 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	Investis en immobilisations	Fonds de développement professionnel	Non affectés (déficit)	Total 1999	Total 1998
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$	(54 066) \$	(54 066)\$	– \$
Transfert des actifs nets de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (note 1)	246 239	1 419 836	–	1 666 075	–
Excédent des charges sur les revenus	(112 808) ⁽¹⁾	–	(669 763)	(782 571)	(54 066)
Acquisition d'immobilisations	46 366	–	(46 366)	–	–
Affectation d'origine interne	–	12 539 ⁽²⁾	(12 539)	–	–
	179 797 \$	1 432 375 \$	(782 734) \$	829 438 \$	(54 066) \$

(1) Représente l'amortissement et la perte sur radiation d'immobilisations.

(2) Représente les intérêts sur les montants accumulés dans les placements.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
		(4 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des charges sur les revenus	(782 571)\$	(54 066)\$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	36 779	—
Radiation d'immobilisations	76 029	—
	(669 763)	(54 066)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Placements	(693 342)	—
Débiteurs	(3 000 016)	—
Frais imputables au prochain exercice	6 774	—
Créditeurs et charges à payer	424 850	—
Revenus perçus d'avance	2 449 446	—
Remboursements aux sociétaires	(2 083 051)	—
Dû à l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec	(54 066)	54 066
Tranche à court terme du montant dû au ministère des Finances	4 350	—
	(3 614 818)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Augmentation du montant dû au ministère des Finances	1 000 000	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Transfert des actifs nets de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec	3 527 838	—
Acquisition d'immobilisations	(29 287)	—
	3 498 551	—
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	883 733	—
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	—	—
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	883 733 \$	— \$
Constituées de :		
Encaisse	483 733 \$	— \$
Fonds monétaires	400 000	—
	883 733 \$	— \$
Informations supplémentaires :		
Créditeurs et charges à payer sur acquisition d'immobilisations	17 079 \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1999

La Chambre de la sécurité financière (la Chambre) a été constituée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses représentants.

1. Modification de la législation :

La *Loi sur la distribution de produits et services financiers* remplace en totalité la *Loi sur les intermédiaires de marché* depuis le 1^{er} octobre 1999. À cette date, tous les biens, droits et obligations de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (l'Association) ont été intégrés aux états financiers de la Chambre et l'Association a été dissoute.

Actifs nets transférés à la Chambre le 1^{er} octobre 1999 :

Actif à court terme :

Encaisse	1 598 743 \$
Placements	1 929 095
Débiteurs	522 558
Frais imputables au prochain exercice	32 607

4 083 003

Immobilisations

246 239

4 329 242

Passif à court terme :

Créditeurs et charges à payer	(497 261)
Remboursement aux sociétaires	(2 083 051)
Revenus perçus d'avance	(82 855)

(2 663 167)

1 666 075 \$

Actifs nets constitués de :

Investis en immobilisations	246 239 \$
Fonds de développement professionnel	1 419 836

1 666 075 \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des revenus :

Le Bureau des services financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

b) Placements :

Les placements échéant en deçà d'un an sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %

d) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuelle à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Convention de crédit :

La Chambre est autorisée à utiliser une marge de crédit d'un montant maximum de deux millions de dollars jusqu'au 31 octobre 2000 et d'un montant maximum d'un million de dollars pour la période du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2004. La Chambre ne peut contracter d'emprunt qui porterait le total de ses emprunts non remboursés au-delà de ces limites sans l'autorisation préalable du gouvernement du Québec. Le taux d'intérêt, appliqué quotidiennement sur le solde des emprunts, est de 0,3 % en sus du taux moyen des acceptations bancaires à un mois en vigueur.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

4. Placements :

	1999	1998
Marché monétaire	400 000 \$	– \$
Certificats de placement garanti	693 342	–
	1 093 342 \$	– \$

5. Immobilisations :

		1999	1998	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	530 560 \$	415 431 \$	115 129 \$	– \$
Mobilier et équipement	254 452	189 784	64 668	–
	785 012 \$	605 215 \$	179 797 \$	– \$

6. Fonds de développement professionnel :

La Chambre a créé, par résolution du conseil d'administration, un fonds de développement professionnel. Ce fonds est constitué des sommes cumulées par les représentants de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, dissoute le 1^{er} octobre 1999, et est dédié exclusivement aux professionnels du secteur de l'assurance de personnes pour les appuyer dans leur développement professionnel.

7. Opérations avec l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec :

Conformément à une entente, entre les deux parties, la Chambre a remboursé à l'Association des salaires et frais généraux pour un montant de 145 750 \$ (54 066 \$ en 1998).

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 1999

8. Engagement :

La Chambre s'est engagée, pour une contrepartie de 1 227 939 \$, dans un bail se terminant le 31 août 2006 pour la location des lieux occupés par ses bureaux. Le bail comporte une option de terminaison qui peut être exercée à compter du 31 août 2001.

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2000	157 245 \$
2001	169 221
2002	193 173
2003	193 173
2004	193 173

9. Éventualité :

Une poursuite en dommages et intérêts a été intentée contre la Chambre pour une somme de 2,5 millions de dollars. De l'avis de la direction, il est pour le moment prématuré d'évaluer l'issue de cette affaire. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de cette poursuite. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

10. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1999.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 1 - Syndic

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Ressources humaines	108 988 \$	– \$
Procureur	68 300	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	57 991	–
Frais de comité	3 844	–
Cotisations associations professionnelles	1 289	–
Frais d'enquête	916	–
Honoraires	–	–
	241 328 \$	– \$

Annexe 2 - Greffe

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Revenus :		
Amendes et frais	43 843 \$	– \$
Charges :		
Comité de discipline	63 689	–
Ressources humaines	35 238	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	26 466	–
Appel	9 653	–
	135 046	–
Excédent des charges sur les revenus	91 203 \$	– \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 3 – Communications aux représentants

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Vie régionale	26 354 \$	– \$
Promotion du développement professionnel	9 999	–
Ressources humaines	8 438	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	3 496	–
	48 287 \$	– \$

Annexe 4 – Communications externes

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Communications corporatives	47 829 \$	– \$
Ressources humaines	9 493	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	2 509	–
	59 831 \$	– \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 5 - Publications

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Revenus :		
Publicité	82 562 \$	– \$
Charges :		
Production et distribution	87 544	–
Ressources humaines	15 667	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	7 223	–
	110 434	–
Excédent des charges sur les revenus	27 872 \$	– \$

Annexe 6 – Régie d'entreprise

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Conseil d'administration et comité	200 086 \$	– \$
Ressources humaines	67 752	–
Relations publiques et congrès	23 554	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	17 303	–
Tournée des régions	9 281	–
	317 976 \$	– \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 7 – Encadrement professionnel

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Honoraires	140 182 \$	–
Ressources humaines	65 200	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	30 100	–
Relations avec l'industrie	1 979	–
	237 461 \$	– \$

Annexe 8 – Formation menant aux titres

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Revenus :		
Revenus de cours	72 946 \$	– \$
Charges :		
Cours d'introduction	55 435	–
Ressources humaines	17 128	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	5 887	–
Reconnaissance d'équivalences	1 245	–
Plan de formation intégré et tronc commun	901	–
	80 596	–
Excédent des charges sur les revenus	7 650 \$	– \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 9 – Formation continue

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Revenus :		
Activités de formation en sections	31 890 \$	– \$
Administration du programme	15 885	–
	47 775	–
Charges :		
Ressources humaines	35 715	–
Activités de formation en sections	34 360	–
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	13 101	–
Administration du programme	3 775	–
	86 951	–
Excédent des (revenus sur les charges) charges sur les revenus	39 176 \$	– \$

Annexe 10 – Institut de formation

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Ressources humaines	27 461 \$	– \$
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	8 453	–
Frais du comité	2 347	–
	38 261 \$	– \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 11 – Finances et administration

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Ressources humaines	165 296 \$	– \$
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	61 428	–
Frais du comité	2 029	–
Comité de gestion	587	–
	229 340 \$	– \$

Annexe 12 – Vérification préventive

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Ressources humaines	14 742 \$	– \$
Quote-part des frais généraux (annexe 13)	5 238	–
	19 980 \$	– \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Annexe 13 - Frais généraux

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Charges :		
Locaux et taxes	72 606 \$	— \$
Informatique	40 468	—
Amortissement	36 779	—
Envois	18 494	—
Frais de bureau	13 411	—
Location, entretien équipement	12 997	—
Télécommunications	11 680	—
Vérification comptable	10 446	—
Papeterie et impression	9 968	—
Fournitures de bureau	4 410	—
Assurances	4 074	—
Entretien locaux - électricité	3 862	—
	239 195 \$	— \$



BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ RÉGLEMENTATION

M^e Louis Chartrain
M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. fin.
M^e Jacques St-Amant
M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. fin.

COMITÉ FORMATION CONTINUE

M. Michel Paquet
M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. fin.
M^{me} Louise Viau, A.V.A., Pl. fin.

COMITÉ PILOTAGE

M. Alain Poirier
M. Martin Rochon, A.V.C., Pl. fin.
M^{me} Lucie Granger

COMITÉ FONDS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. fin.
M. Alain Roy, A.V.C., Pl. fin.
M. Martin Rochon, A.V.C., Pl. fin.

NOUVEAUX DIPLÔMÉS

DIPLÔMÉS A.V.C.

M. Marc Bilodeau
M. Alfred D. Bouchard
M. Robin W. Decelles
M^{me} Patricia Girard
M. Alain Grenon
M. Denis Lévesque
M. Michel Payette
M. Yves Thériault

DIPLÔMÉS A.V.A.

M. Pierre Bouchard
M. Guy Côté
M. Richard Dagenais
M. Georges Fontaine
M. Christian Noël
M^{me} Francine Racine

PRIX D'EXCELLENCE ROBERT-LEMAY

Ayant fait preuve de la meilleure moyenne aux cours suivis pour l'obtention du titre d'assureur-vie agréé, monsieur Pierre Hémond, A.V.A., Pl. fin., s'est vu octroyer le prix d'excellence Robert-Lemay pour l'année 1999. Toutes nos félicitations pour cette remarquable distinction.

TROPHÉE GAËTAN-HUARD

Le trophée Gaëtan-Huard, remis au représentant ayant cumulé le plus grand nombre d'unités de formation continue de l'Institut de formation de la Chambre, a été décerné cette année à madame Lise Cantin, A.V.A., Pl. fin. Félicitations pour tous ces efforts... récompensés!

BÉNÉVOLES DES SECTIONS DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Abitibi-Est

M. Gilles Bernatchez, vice-président communications et services aux membres
M. Serge Caron, administrateur
M. Richard Gilbert, A.V.C., président *
M. Marcel H. Jolicoeur, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie
M^{me} Carmen Perron, secrétaire
M. Yves Rochefort, A.V.C., responsable Fibrose kystique
M. Luc Saint-Cyr, responsable Victor-Dumais
M^{me} Louise Trépanier, Pl. fin., vice-présidente Institut de formation
M. Guy Veillette, administrateur

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Les Îles

M. Gaétan Albert, A.V.C., président du conseil
M. Gilles Bernier, A.V.C., vice-président Institut de formation
M. Régis Côté, A.V.C., administrateur
M. Sylvain Croft, A.V.C., vice-président communications et services aux membres et responsable Fibrose kystique
M. Marcel Rioux, A.V.C., responsable Victor-Dumais
M. Marcel St-Pierre, président *
M^{me} Gisèle Thériault, secrétaire
M. Carol Voyer, vice-président vérification, finances et trésorerie

Beauce-Amiante

M. Marcel Breon, A.V.C., vice-président Institut de formation
M. Marc Castonguay, A.V.C., vice-président communications et services aux membres
M. Reynald Gilbert, A.V.C., président *et responsable Fibrose kystique
M. Simon Loubier, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Stanley Poulin, A.V.A., Pl. fin., administrateur
M. Côme Simard, secrétaire

Drummond-Arthabaska

M. Jean-Denis Croteau, A.V.C., administrateur
M. Denis Houle, A.V.C., administrateur
M^{me} Gaétane B. Landry, A.V.C., vice-présidente vérification, finances et trésorerie
M. Roch Leblanc, A.V.A., responsable Victor-Dumais
M^{me} Lyne Ouellet, A.V.C., vice-présidente Institut de formation
M. Daniel Roy, vice-président communications et services aux membres et responsable Fibrose kystique
M^{me} Louise Trépanier, A.V.C., présidente *

Estrie

M. Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. fin., vice-président vérification, finances et trésorerie
M^{me} Marie-France Bachand, A.V.C., vice-présidente Institut de formation
M. Stéphan Fillion, responsable Victor-Dumais
M. Denis Fortin, A.V.A., président *
M. Yannick Simoneau, A.V.C., administrateur
M. Pierre Talbot, A.V.C., vice-président communications et services aux membres et responsable Fibrose kystique

Grande-Mauricie

M. Clément Alain, A.V.A., Pl. fin., vice-président Institut de formation
M. Dany Bergeron, président
M^{me} Suzanne Charrette, A.V.C., administrateur
M. François Chevrette, administrateur
M. Dominique Demers, A.V.C., Pl. fin., vice-président communications et services aux membres
M. Émilien Gervais, administrateur
M^{me} Esthel Gilbert, présidente du conseil
M. François Lévesque, vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Martial Massé, responsable Fibrose kystique
M. Michel Venne, A.V.C., responsable Victor-Dumais
M. Raymond Yelle, administrateur



Haute-Yamaska

M. Pierre Daviau, A.V.C., responsable Fibrose kystique
M. Michel Gagnon, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie
M^{me} Yannik Hay, A.V.C., présidente *
M. Stéphane Prévost, A.V.C., responsable Victor-Dumais et secrétaire
M^{me} Christiane Racine, vice-présidente communications et services aux membres
M. Sylvain Scott, vice-président Institut de formation

Lanaudière

M^{me} Christine Breault, vice-présidente communications et services aux membres
M. Jean-Claude Castonguay, administrateur
M. Jacques Fortier, A.V.A., Pl.fin., président *
M. Alain Gadoury, A.V.C., responsable Victor-Dumais
M. Patrick Lavoie, vice-président Institut de formation
M. François Séguin, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie et responsable Fibrose kystique

Laurentides

M^{me} Ginette Boivin, A.V.C., vice-présidente communications et services aux membres
M. Normand Lajoie, responsable Victor-Dumais
M. Jean-François Légaré, administrateur
M. Pierre Locas, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Marc Loiselle, responsable Fibrose kystique
M^{me} Nicole St-Germain-Roy, A.V.C., vice-présidente Institut de formation
M. André Tremblay, président *

Laval

M. Pierre Aubichon, A.V.C., administrateur
M. Michel Beaulac, A.V.C., président du conseil
M^{me} Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C., présidente *
M. Michel Chamberland, A.V.C., Pl. fin., vice-président communications et services aux membres
M^{me} Louise G. Hogue, administrateur
M^{me} Anne-Marie Lalonde, administrateur
M^{me} Guylaine Martin, vice-présidente vérification, finances et trésorerie et responsable Fibrose kystique
M^{me} Annie Saint-Jean, administrateur
M. Gilles Sauriol, A.V.A., Pl. fin, administrateur

M^{me} Pauline Thibeault, A.V.C., responsable Victor-Dumais
M^{me} Nicole Viens, vice-présidente Institut de formation
M. Stéphane Vincent, administrateur

Manicouagan

M. Jacques Barriault, A.V.C., vice-président Institut de formation
M. Gilles Beaulieu, A.V.C., vice-président communications services aux membres
M. Pascal Lévesque, Pl. fin., responsable Fibrose kystique
M. Gilles Marchand, A.V.A., administrateur
M^{me} Josée Michaud, présidente *
M^{me} Géralda L. Ouellet, présidente du conseil
M. Gilbert Tremblay, vice-président vérification, finances et trésorerie

Montréal

M. Serge Bouillon, président du conseil
M^{me} Pauline Ayotte-Bourgeault, A.V.A., Pl. fin., présidente *
M. Alexander J. Carpini, administrateur
M. Benoit Chiasson, vice-président communications et services aux membres
M. Michel Deguire, A.V.C., vice-président Institut de formation
M. S. Jean Guerrier, responsable Victor-Dumais
M^{me} Pauline Haddad, A.V.C., responsable Fibrose kystique
M^{me} Pascale Landry, secrétaire
M^{me} Danielle Landry-Côté, A.V.C., vice-présidente vérification, finances et trésorerie
M. Robert Porlier, administrateur

Nouveau-Québec

M^{me} Rita P. Bélanger, A.V.C., secrétaire
M. Sylvain Croteau, vice-président vérification, finances et trésorerie
M^{me} Magali Cusin, A.V.C., responsable Victor-Dumais
M. Guy Deschênes, A.V.C., président *
M. Émile Lanteigne, A.V.A., administrateur
M. Ronald Lévesque, responsable Fibrose kystique
M^{me} Hélène Mailloux, vice-présidente communications et services aux membres
M. Viateur Nadeau, A.V.C., vice-président Institut de formation

Outaouais

M. Réal Fiset, A.V.C., vice-président communications et services aux membres
M. Sébastien Giroux, vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Léon Lacroix, administrateur
M. Pierre Lamarche, administrateur
M. Pascal Leduc, vice-président Institut de formation
M. Robert Poirier, président du conseil
M^{me} Micheline Séguin, administrateur
M. Roger Tassé, responsable Victor-Dumais
M. Marcel Villeneuve, A.V.A., président *
M. Richard Walsh, A.V.C., responsable Fibrose kystique

Québec

M^{me} Lisette Beaudry, vice-présidente Institut de formation
M^{me} Lise Bouchard, A.V.C., vice-présidente communications et services aux membres
M. Lyvan Caillouette, A.V.C., président*
M^{me} Diane Cinq-Mars, A.V.C., vice-présidente vérification, finances et trésorerie
M. Jean-Yves Gagnon, A.V.C., Pl. fin., administrateur
M^{me} Renée Gilbert, secrétaire
M^{me} Nathalie Rivard, responsable Victor-Dumais
M. Daniel Routhier, vice-président Fibrose kystique

Richelieu-Longueuil

M. Albert Audet, administrateur
M. Alfred D. Bouchard, responsable Fibrose kystique
M. Robert Carrier, vice-président vérification, finances et trésorerie et responsable Victor-Dumais
M. Yvon Fortin, A.V.A, Pl. fin., président *
M^{me} Linda Freeman, secrétaire
M. Mario Lanouette, A.V.C., vice-président Institut de formation
M. Laurent Larivière, Pl. fin. vice-président communications et services aux membres

Rivière-du-Loup

M. Richard April, A.V.A., Pl. fin., vice-président Institut de formation
M. Gérald Caron, vice-président vérification, finances et trésorerie
M^{me} Aline Chouinard, présidente * et vice-présidente communications et services aux membres

M. Serge Côté, A.V.C., président du conseil
M. Michel Lavoie, administrateur
M. Bernard Roy, responsable Fibrose kystique et responsable Victor-Dumais

Rouyn-Noranda

M. Benoit Côté, responsable Victor-Dumais
M. Dwight Gauthier, vice-président communications et services aux membres et responsable Fibrose kystique
M. Pierre Godbout, A.V.C., administrateur
M. Patrick C. Haussmann, A.V.C., président *
M. Daniel Perreault, vice-président Institut de formation
M. Mario Sabourin, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Anicet Vachon, président du conseil

Saguenay—Lac-Saint-Jean

M. André Bérubé, A.V.A., Pl. fin., administrateur
M. Jean Boivin, administrateur
M. Michel Dufour, A.V.C., secrétaire
M. Gilles Houde, vice-président communications et services aux membres
M^{me} Chantale Larouche, responsable Fibrose kystique
M. Michel Larouche, responsable Victor-Dumais
M. Marc-André Leblond, A.V.C., vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Luc Maltais, A.V.C., vice-président Institut de formation
M. Roger Y. Simard, A.V.C., président *

Sud-Ouest du Québec

M. Denis Aubé, administrateur
M. Robert Colas, A.V.A., président *et responsable Fibrose kystique
M. Michel Gendron, vice-président vérification, finances et trésorerie
M. Gaétan Meloche, A.V.C., vice-président communications et services aux membres
M. Jean-Paul Myre, Pl. fin., vice-président Institut de formation
M^{me} Hélène Tapps, responsable Victor-Dumais

* Ces membres composent le conseil des sections dont le président est M. Richard Gilbert, A.V.C.

LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

En voyant le jour, la Chambre se devait de trouver une identité graphique qui lui serait propre et qui refléterait le domaine de la sécurité financière ainsi que les six disciplines qu'elle chapeaute.



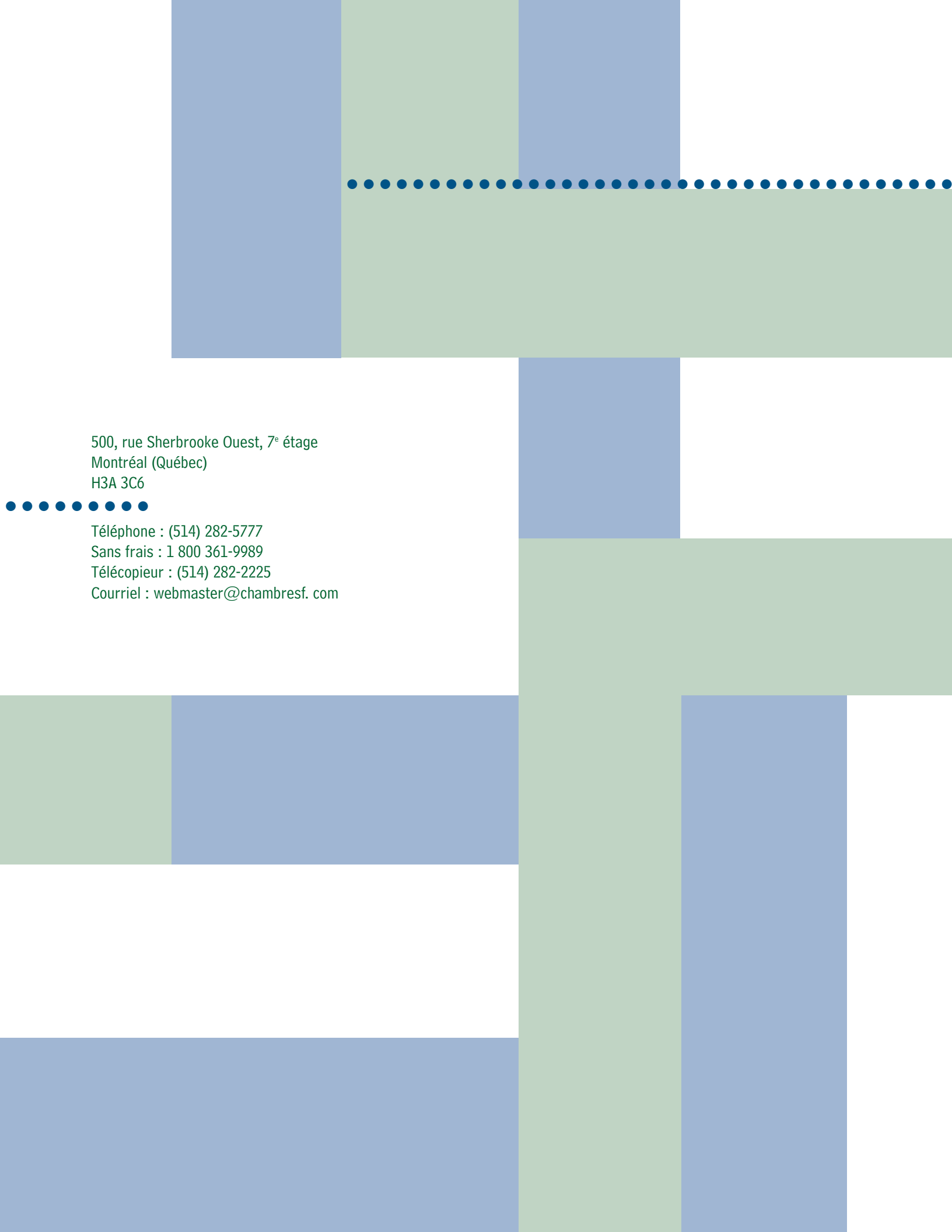
CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

On remarque une forme stylisée de « S » pour « sécurité », mot-clé de l'appellation de la Chambre, et de « \$ », symbole par excellence du monde de la finance.


Le mouvement ascendant suggéré par la forme globale inspire le dynamisme et la croissance. Les six éléments qui forment l'ensemble symbolisent le regroupement des six disciplines qui évoluent en ordre, dans le cadre d'une formation cohérente.

La forme des constituantes du logo évoque à la fois des documents et l'argent, deux bases d'intervention de la profession. Tant dans son ensemble que dans son mouvement, le logo rappelle un drapeau flottant au vent, symbole de fierté et d'appartenance d'un regroupement de professionnels qui affirment leur présence dans l'honneur et savent prendre dignement la place qui leur revient.





500, rue Sherbrooke Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3C6



Téléphone : (514) 282-5777
Sans frais : 1 800 361-9989
Télécopieur : (514) 282-2225
Courriel : webmaster@chambresf.com